

délégués - en exercice ...	85
- présents .....	50
Pouvoirs .....	7
Total votants .....	57

**Affaire n°060/06-2021**

PASSAGE AUX EXTENSIONS DE CONSIGNES  
DE TRI

**NOTA :**

Le président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché au siège du syndicat à Tournan-en-Brie, le 07/07/2021

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU SIETOM  
SEANCE DU 29 JUIN 2021**

L'An deux mil vingt-et-un le mardi 29 juin à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 22 juin 2021 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la Présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, président.

Secrétaire de séance : Virginie Brinjean

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC):  
Bruno REMOND, Cédric LESEINE, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Jean-Paul BONVOISIN, Jean-Michel METIVIER, Jean-Claude OMNES, Jean-Pierre FERNANDES, Deborah BERNARD, Virginie BRINJEAN, Jean-Claude COCHET, Jacqueline MOERMAN, Nathalie SEMONSU, titulaires et Xavier KERSUAL, Guillaume CHATELOT, Pierre MURON, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :  
Jean-Rémi BERTRAND, Pascale PRUNET (arrivée après le vote pour la signature du marché pour la fourniture de composteurs et de bio seaux), titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS):  
François WARMEZ, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG, Pontcarré) :  
André LEFRANCOIS, Denis THOUVENOT, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :  
Dominique BECQUART, Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Analia HALLER, Armando OURSEL, Jean-Bernard BLONDIN (arrivé après le vote pour l'acquisition des 3 terrains) titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :  
Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Marie-Laure MORELLI, Laurent GAUTIER, Alain GREEN titulaires.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB):  
Patrice LEGRAND, David VICENTE, Thierry HERRY, Frédéric POUPINOT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Jean-Claude COCQUELET, Jean-Claude MERAKCHI, Nathalie ROBAEYS, Michèle BENECH, Laurence BARBAUX, Dominique RODRIGUEZ, titulaires, Josiane TROTTIER, Julie GYONNET, suppléantes.

**Pouvoirs :**

- de M. Groslevin à Mme Moerman (CCBRC)
- de M. Piot à Mme Semonsu (CCBRC)
- de M. Gandrille à M. Becquart (CAPVM)
- de M. Vasseur à Mme Haller, (CAPVM)
- de Mme Mirat à M. Legrand (CCVB)
- de M. Caldonnazo à M. Herry (CCVB)
- de M. Pouillot à Mme Barbaux (CCVB).

**Absents non représentés :**

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) : Xavier Mauborgne (excusé), Louis-Marie Saoût (excusé), Patricia Chauvaux, Thomas Berthon, Jean-Pierre Meudec (excusé), Loïc Le Dieu de Ville, Olivia Leseigneur (excusée), Jérôme Rapillard, Alain Brucher.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler (excusé), Francis Gisselmann (excusé).

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : Aline Courderc, Yannick Ponce, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) : Eric Sérafin-Bonvarlet, Grégoire Cordesse, Patrick Vordonis, (excusé), Suzanne Barnet (excusée), Patrick Salmon (excusé)

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, Stéphane Robert, Eddy Bapelle, Hugues Marcelot, François Moratille, Arnaud Fabre, Philippe Louise Dit Mauger, Maurice Blanchard (excusé), Jean-Claude Delavaux.

---

**060. PASSAGE AUX EXTENSIONS DE CONSIGNES DE TRI :**

C'est l'une des obligations réglementaires fixées par la Loi de Transition Energétique (LTECV). Elle devrait être effective sur tout le territoire national d'ici fin 2022.

L'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques permettra non seulement de réduire le volume des ordures ménagères (non recyclables jusqu'alors) et d'augmenter les tonnes recyclées mais aussi de simplifier le geste de tri pour les usagers.

*Sur proposition du Président,*

*Le Comité Syndical*

- **VALIDE** la candidature du SIETOM pour l'appel à projet d'extension des consignes de tri phase 5 CITEO
- **AUTORISE** le Président, ou son représentant, à signer les contrats de financement résultants avec CITEO
- **DIT** que le SIETOM organise le passage à l'extension des consignes de tri prévu entre le 01/09/2022 et le 31/12/2022 sur le territoire syndical.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

Pour extrait conforme,  
Tournan-en-Brie, le 30 juin 2021.



Certifié exécutoire,  
Par affichage et transmission,  
en Préfecture.

Le Président,  
Dominique RODRIGUEZ.  
Signé électroniquement.

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.*